

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 7 mai 2019, à 20 h, au centre communautaire de Maddington Falls située au 86, route 261, Maddington Falls.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1
M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2
M. Éric Girard - conseiller siège no 3
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4
Mme Denise Houle - conseillère siège no 5
Mme Diane Mercier - conseillère siège no 6

Est également présente :

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte 20 h.

2019-05-074

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Fabien Pelletier

Appuyée par Mme Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

Séance ordinaire du conseil municipal
du 7 mai 2019 à 20 h

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019
4. **Administration et finances**
 - 4.1. Liste des comptes à payer
 - 4.2. Dépôt des états financiers de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018
 - 4.3. Commission municipale du Québec – décision relative au dossier CMQ-66842
 - 4.4. Fermeture des bureaux municipaux
 - 4.5. Servitude – Aqueduc privée
5. **Sécurité publique**
6. **Travaux publics**
 - 6.1. Signalisation
 - 6.2. Lac Ginette – Ponceau
 - 6.3. Balayage des rues
 - 6.4. PAVL
7. **Hygiène du milieu**
 - 7.1. Élimination des plastiques
8. **Aménagement et urbanisme**
 - 8.1. Entente MRC
 - 8.2. 3e rue – vente
9. **Loisirs et culture**
 - 9.1. Activité du 5 mai
 - 9.2. MADA – Fête du Canada
 - 9.3. Pêche en herbe
10. **Sujets divers**
11. **Rapport des élus**
12. **Période de questions**
13. **Levée de la séance**

Adoptée.

Afin de pouvoir libérer Mme Caroline Leduc, le point 4.2. *Dépôt des états financiers de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018* est traité avant le point 3.1 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019*

4.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier pour l'année financière 2018 ainsi que le rapport de l'auditeur.

Mme Caroline Leduc, CPA auditrice, CGA, du Groupe RDL Victoriaville SENCRL, fait la présentation des états financiers 2018.

Pour l'administration municipale, les revenus sont de 741 440 \$, les dépenses sont de 608 253 \$ et la conciliation à des fins fiscales est de 63 397 \$ laissant ainsi un surplus de 69 790 \$ pour l'année 2018.

Les états financiers consolidés se résument à : 755 164 \$ pour les revenus, 613 452 \$ pour les dépenses et 68 404 \$ pour la conciliation à des fins fiscales, laissant ainsi un surplus consolidé de 73 308 \$ pour l'année 2018.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-05-075

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par M. Fabien Pelletier
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019.

Adoptée.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

2019-05-076

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus	
Taxes	9 290,12\$
Permis	0 \$
Location salle	380,00 \$
Compensation collecte sélective 2018	15 134,06 \$
CMQ – remboursement déplacement DG	29,12 \$
Loisirs Sports Centre-du-Québec	750,00 \$
Divers (photocopies)	6,00 \$
Total	25 589,30 \$

Dépenses	
Paies élus	2 357,05 \$
Salaires employés	5 298,92 \$
Comptes payés	4 004,77 \$
Comptes à payer	18 489,58 \$
Total	30 150,32 \$

Adoptée

4.3 COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – DÉCISION RELATIVE AU DOSSIER CMQ-66842

CONSIDÉRANT QUE la *Commission municipale du Québec* (CMQ) a rendu une décision dans le dossier CMQ-66842, le 18 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'article 28 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* stipule que la décision doit être déposée lors d'une séance ordinaire du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le document daté du 18 avril 2019 concernant le dossier CMQ-66842 qui rend la décision de la *Commission* dans le dossier de Mme Eve-Lyne Marcotte, élue.

2019-05-077

4.4 FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait la demande pour la fermeture des bureaux d'une durée d'une semaine afin de poursuivre le classement dans les archives et les dossiers;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De fermer les bureaux municipaux du 13 au 17 mai 2019.

Adoptée

2019-05-078

4.5 SERVITUDE – AQUEDUC PRIVÉE

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles du Lac Ginette sont alimentés en eau par un réseau d'aqueduc privé;

CONSIDÉRANT QUE ce réseau passe à certains endroits sous les infrastructures municipales (sous les chemins);

CONSIDÉRANT QUE ce réseau peut requérir des réparations;

CONSIDÉRANT QUE lors du transfert de propriété, les institutions financières des acheteurs demandent une servitude afin d'assurer l'approvisionnement en eau de ses clients;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par M. Gaétan Légaré
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité reconnaît que le réseau d'aqueduc privé passe sous ses infrastructures.

Que la Municipalité donne, au propriétaire du réseau, accès à ce dernier afin d'y effectué les réparations lorsque nécessaire.

Que le propriétaire du réseau devra remettre les chemins dans l'état initial suite aux travaux sur son réseau d'aqueduc.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que le Maire soient autorisé à signer les servitudes nécessaires.

Adoptée

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRAVAUX PUBLICS

2019-05-079

6.1 SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû fermer le rang de la Rivière lorsque la rivière a débordé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne possède pas de signalisation pour fermer les routes en cas de besoin;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire l'achat de panneaux de signalisation, barricades, cônes, ...

Que le montant total de ces achats est d'approximativement 2 000 \$ plus les taxes applicables

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à faire l'achat de ces panneaux de signalisation, barricades, ...

Adoptée

2019-05-080

6.2 LAC GINETTE – PONCEAU

CONSIDÉRANT QUE le 27 avril dernier, une grande accumulation d'eau s'est faite au Lac Ginette;

CONSIDÉRANT QUE l'eau passait par-dessus le chemin et risquait d'affecter les infrastructures de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 937 du *Code municipal du Québec*, permet au Maire d'autoriser la dépense afin d'effectuer les travaux nécessaires pour protéger les infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE ce même article exige du Maire de faire un rapport à la prochaine séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier

Appuyée par Mme Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les travaux faits au Lac Ginette. Les travaux étant le changement d'un ponceau face au 920, 2^e rue pour un montant de 726,32 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2019-05-081

6.3 BALAYAGE DES RUES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire le balayage des coins du 11^e rang et rang de la Rivière, de l'entrée du Lac Ginette, de la rue du Pont;

CONSIDÉRANT QUE les accotements de la route 261, dans le village, doivent également être balayés mais qu'elles sont la propriété du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière s'est informée auprès du ministère afin de les faire balayer et la réponse qu'elle a eu est que ce n'était pas dans leur contrat et que la Municipalité peut le faire à ses frais;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier

Appuyée par Mme Diane Mercier

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire balayer les coins de rue du 11^e rang et rang de la Rivière, de l'entrée du Lac Ginette, de la rue du Pont.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière s'informe pour les coûts de balayage de la route 261 et suite aux informations reçues, demander au élu leur approbation avant de faire effectuer les travaux.

Adoptée

2019-05-082

6.3 PAVL

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) a un volet projet particuliers d'amélioration (PPA);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire apporter de l'amélioration à son réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE une subvention est possible dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet PPA;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par M. Gaétan Légaré
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De demander une aide financière pour des travaux de drainage et de rechargement dans les rues du secteur du Lac Ginette.

Le coût prévu pour la réalisation des travaux est de plus de 28 000 \$ excluant les taxes et l'aide demandée au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports est de 20 000 \$

Adoptée

7. HYGIÈNE DU MILIEU

2019-05-083

7.1 ÉLIMINATION DES PLASTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un courriel de Mmes Emily Knight, Chloé Bouchard et Madeleine Bouchard;

CONSIDÉRANT QUE dans leur communication, il y est inscrit que le Canada génère 3,25 millions de tonnes de déchets de plastique et que seulement 10 à 12 % de ces déchets de plastique étaient recyclés;

CONSIDÉRANT QU'elles proposent l'abandon des articles en plastique à usage unique sur l'ensemble du territoire de Victoriaville et de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QU'elles demandent au conseil municipal leur positionnement sur ce sujet et quels seront leurs délais d'action;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de commerces qui utilise à grande échelle l'emballage plastique sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile d'instaurer une réglementation qui interdit l'utilisation de plastique à usage unique (sacs, pailles, ustensiles de plastique, ...) et de la faire respecter;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par M. Éric Girard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire de la sensibilisation auprès des citoyens par le biais du journal Le Causeur, le site Internet de la Municipalité et de sensibiliser ceux qui loueront la salle communautaire.

Adoptée

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2019-05-084

8.1 ENTENTE MRC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 142-09-18 le 10 septembre 2018, demandant à la MRC d'Arthabaska de débiter la modification au règlement de zonage afin de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire avoir une entente pour la fourniture de services en urbanisme avec la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que le Maire à signer l'entente proposée pour le projet URB-2019-04-01 avec la MRC d'Arthabaska.

Adoptée

8.2 3^E RUE - VENTE

Suite à des discussions, le sujet est reporté.

9. LOISIRS ET CULTURE

2019-05-085

9.1 ACTIVITÉ DU 5 MAI

- CONSIDÉRANT QUE le comité de la Politique familiale de la Municipalité a organisée un cours d'auto-défense le 5 mai dernier;
- CONSIDÉRANT QUE cette activité n'a généré aucune dépense et qu'il y a eu plusieurs participants;
- CONSIDÉRANT QUE cette activité entre dans le cadre de la Journée Nationale du Sport et de l'activité physique;
- CONSIDÉRANT QUE que *Loisir Sport Centre-du-Québec* fera tirer un prix de 1 000 \$ parmi toutes les municipalités et organisations qui auront inscrit un événement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Diane Mercier
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner le cours d'auto-défense et d'autoriser le comité de la Politique Familiale à s'inscrire au tirage du 1 000 \$ offert par *Loisir Sport Centre-du-Québec*.

Adoptée

2019-05-086

9.2 MADA – FÊTE DU CANADA

- CONSIDÉRANT QUE le comité de la *Municipalité Amie des Aînés* (MADA) de la Municipalité organise leur deuxième édition de la fête du Canada le 30 juin prochain;
- CONSIDÉRANT QUE cette activité est gratuite pour tous ceux qui s'y présente;
- CONSIDÉRANT QUE le comité désire avoir un montant de 100 \$ pour défrayer les dépenses de l'activité;
- CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget municipal 2019, il y a un montant de 250 \$ qui leur a été accordé pour leurs activités et, qu'en date d'aujourd'hui, ils se sont appropriés d'un montant de 50 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par M. Fabien Pelletier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder au comité de la MADA de Maddington Falls un montant de 100 \$ pour l'organisation de la fête du Canada.

Adoptée

2019-05-087

9.3 PÊCHE EN HERBE

- CONSIDÉRANT QUE le *Festifalls* organise *Pêche en herbe* le 9 juin prochain en collaboration avec le comité de la *Politique Familiale de la Maddington Falls* et du 40^e groupe de *Scouts de Daveluyville* ;
- CONSIDÉRANT QUE cette activité est offerte à tous les jeunes de 6 à 17 ans et chaque jeune recevra plusieurs choses dont une canne à pêche et un permis de pêche;
- CONSIDÉRANT QUE l'organisation de cette activité comporte plusieurs frais;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par M. Gaétan Légaré
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder un montant de 50 \$ à l'activité *Pêche en herbe*.

Que ce montant sera imputé au budget de 250 \$ accordé à la politique familiale lors de l'adoption du budget municipal 2019.

Adoptée

10. SUJETS DIVERS

11. RAPPORT DES ÉLUS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-05-088

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;
EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par M. Fabien Pelletier

Que la séance soit levée à 22 h 10.

Adoptée

Ghislain Brûlé,
Maire

Stéphanie Hinse,
Directrice générale et secrétaire-trésorière